

La Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

CONDITIONS D'ABONNEMENT		ADMINISTRATION & RÉDACTION	TROISIÈME ANNÉE — N° 29
FRANCE, ALGÉRIE COLONIES	EXTÉRIEUR	96, Quai Jemmapes, 96	1^{er} Mars 1927
Six mois . . . 16 fr.	Six mois . . . 22 fr.	Paris-X ^e .	Prix du numéro 1 50
Un an . . . 30 fr.	Un an . . . 40 fr.	Chèque Postal : <i>Révolution Prolétarienne</i> 734-99	(Extérieur : 2 fr.)

SOMMAIRE

- Les conditions matérielles de la Révolution R. LOUZON.
- En voulez-vous des exclusions? P. M.
- Réflexions sur la propagande paysanne. A. RICHARD.
- Le drame du prolétariat français. A. ROSMER.
- Du christianisme au communisme.
- Les quatre « clous » de l'action contre le chômage . . M. CHAMBELLAND.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Des bilans truqués depuis quatre ans (F. CHARBIT). — Signes de réveil. — Un syndicat exclu de la C. G. T. Lafayette (M. CH.). — Le Parti et les Syndicats à Rouen (R. LALANDE).

A TRAVERS LES LIVRES

Les Problèmes fondamentaux de l'École du Travail, de Pistrak (Roger HAIRIUS). — *A Short History of the British Workers*, de R. W. Postgate (A. R.). — *El Azhar*, de François Bonjean (B. GIAUFFRET).

FAITS ET DOCUMENTS

Les faits de la quinzaine. — Pour la défense de la Révolution chinoise. — Les exécutions de Shanghai. — Un refus de la C. G. T. — Les fonctionnaires et la vieille C. G. T.

LE PONT ET LE MOTEUR

Les conditions matérielles de la Révolution

Dans l'un de ses articles du *Devenir Social*, la revue marxiste des années 90, Georges Sorel énumère dans un remarquable raccourci les conditions, morales et matérielles, nécessaires à la Révolution Sociale.

« La première condition de la Révolution future, dit-il, est le développement de la conscience de son rôle historique dans le prolétariat; — la seconde condition est que l'organisation du travail par la grande industrie soit tellement adaptée aux besoins et aux conditions de la production collective que les réalités économiques constituent le pont par lequel le passage d'un état à l'autre devra s'effectuer; — enfin il faut que les hiérarchies sociales ne soient plus que des ombres. »

La réalisation de deux de ces conditions, les deux dernières, a fait depuis la guerre un pas considérable.

Les « hiérarchies sociales », en France du moins, tendent bien à n'être plus que des « ombres ». Certes il y a toujours des gens riches et des gens pauvres, des gens qui commandent et d'autres qui n'ont que la ressource d'obéir, mais le genre de vie des différentes classes s'est sensiblement égalisé. Il y a cinquante ans, le bourgeois vivait dans un monde matériel et moral tout à fait distinct de celui où vivait l'ouvrier, un monde qui semblait à celui-ci non seulement inaccessible, mais quasiment incompréhensible. Il y avait alors une hiérarchie réelle, parce qu'il y avait des conditions de vie tout à fait différentes.

Aujourd'hui, au contraire, par tous les bouts, la vie matérielle et morale des différentes classes se ressemble et se pénètre. La différence de vête-

ments, qui est, pour ainsi dire, l'affirmation publique de la différence de classes, a presque cessé d'exister : entre le veston de l'ouvrier se rendant à son travail et celui du bourgeois se rendant à une réunion mondaine, subsiste tout au plus une différence de coupe et de qualité; parfois également il y a une différence de coiffure, mais il n'y a plus rien de comparable au contraste qui opposait la blouse de l'un à la redingote de l'autre, au milieu du siècle dernier; actuellement, quand un ouvrier veut ne pas être arrêté dans une manifestation il lui suffit de mettre son chapeau au lieu de sa casquette : il passera pour un bourgeois. C'est à juste titre que les « bas de soie » des ouvrières ont tellement effrayé les bourgeois; le jour où rien ne distingue plus à la vue, dans la rue, les membres d'une classe ou d'une caste inférieure, l'émancipation de celle-ci n'est pas loin. Les Juifs ont conquis leur émancipation du jour où ils acquièrent le droit de s'habiller comme tout le monde.

Au point de vue bagage intellectuel, même nivellement que pour la garde-robe. Autrefois « l'homme du peuple » ne savait pas même lire, tandis que le bourgeois connaissait grec et latin; or il y a belle lurette que le bourgeois ne sait plus de grec ni même de latin, tandis que le prolétaire, ou tout au moins une partie des prolétaires, est à même de recevoir à l'école primaire supérieure un enseignement non seulement égal mais supérieur à celui que le lycée dispense aux fils de bourgeois. Le théâtre était autrefois marque exclusive de bourgeoisie; bourgeois et prolétaires se pressent maintenant au cinéma, où ils voient les mêmes films, la plupart du temps dans les mêmes salles.

La richesse subsiste, la pauvreté subsiste, mais la vie quotidienne des pauvres comme des riches a acquis une telle ressemblance qu'aucun prolétaire ne peut plus se considérer comme appartenant à une humanité à part, destinée à servir éternellement ceux dont de tout autres conditions de vie ont fait, pour ainsi dire, une espèce différente de la sienne.

La seconde des conditions que Sorel indique se réalise à une allure encore plus rapide. Ce qui constitue la caractéristique essentielle de l'évolution capitaliste actuelle, ce sont en effet les progrès considérables accomplis chaque jour dans la voie de l'organisation collective de la production. Cartels, trusts nationaux et internationaux ne sont pas autre chose que la substitution, à la production anarchique des individus, d'une réglementation d'ensemble de la grande production industrielle. L'objet principal de mes Notes a d'ailleurs été de noter au jour le jour les principales étapes de cette transformation; inutile donc d'y revenir, mais il est un point sur lequel nous n'avons peut-être pas jusqu'ici suffisamment insisté, c'est que cette tendance à l'organisation collective de la production n'est plus le fait seulement de la grande industrie. Elle se manifeste également dans le domaine de la petite production, ce qui d'ailleurs n'a rien d'étonnant, les formes secondaires de la production tendant toujours à subir l'influence des formes dominantes de la production.

L'organisation collective de la petite production ne se manifeste naturellement pas sous les mêmes formes que celle de la grande. Trusts, cartels ne sont possibles que lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre d'entreprises à absorber, ou avec lesquelles s'entendre. Ils ne sont donc possibles

que dans des industries déjà fortement concentrées, c'est-à-dire dans la grande industrie. Dans la petite industrie au contraire où il existe des milliers, des millions, des dizaines de millions même de producteurs qui fabriquent le même produit, ces formes d'organisation collective sont évidemment impossibles. C'est par d'autres moyens, par le moyen d'une intervention de l'Etat et de la coopération, que la petite production est en train de s'organiser.

C'est dans l'agriculture que cette organisation collective est le plus avancée. Pour l'intervention de l'Etat, l'Empire britannique en a donné le premier exemple; nous avons déjà eu l'occasion d'en parler : A la suite de la crise de 1920-1921, qui avait fait tomber le prix du caoutchouc à un cours extrêmement bas, l'Angleterre limita à un certain tonnage la quantité de caoutchouc qui pouvait être exportée de Malaisie, la colonie britannique qui est le plus gros producteur de caoutchouc du monde; ce tonnage varie, selon un barème établi d'avance, d'après le prix du caoutchouc; lorsque celui-ci monte, la quantité dont l'exportation est permise augmente, lorsqu'il baisse celle-ci diminue. Voici quelque cinq ans que cette réglementation, connue sous le nom de plan Stevenson, est en vigueur; il n'y a point d'indice qu'on ait l'intention de l'abandonner.

Cet exemple a été suivi. Pour deux autres matières agricoles d'une non moins grande consommation, le sucre et le coton, deux grands Etats producteurs sont intervenus. Pour le sucre, c'est Cuba, le plus gros producteur de sucre du monde, qui a limité à un certain tonnage la quantité de sucre qu'il était permis aux sucreries de fabriquer, obligeant ainsi indirectement les cultivateurs de canne à sucre à réduire leurs plantations. Pour le coton, c'est l'Etat égyptien qui depuis deux ans déjà oblige le fellah à ne planter en coton qu'une certaine proportion de ses terres (1).

L'autre agent d'une organisation collective de la culture est la coopération. Les coopératives agricoles ont acquis un grand développement : coopératives d'achat et de crédit, très nombreuses, en France notamment, sous le nom de syndicats agricoles et caisses de crédit agricole mutuel, — coopératives de vente qui ont en Amérique acquis une telle importance que ce sont elles qui maintenant régissent le marché du blé des Etats-Unis et du Canada, à Chicago et à Winnipeg, sur les deux grandes places d'où dépend l'approvisionnement du monde en blé.

Le petit commerce, la petite industrie sont très en retard sur l'agriculture. Il s'est cependant constitué ces dernières années un nombre assez important de groupements de petits commerçants en vue d'effectuer des achats en commun; d'autre part certains syndicats commerciaux tendent à cesser d'être des organismes de pure forme destinés exclusivement à procurer des décorations à leurs présidents, pour acquérir une activité réelle, devenir de véritables organes légiférants dans leur corporation, au moins en certaines matières (repos hebdomadaire, par exemple).

(1) Il avait été question en Amérique de prendre cette année une mesure semblable, mais finalement on s'est contenté d'une simple « recommandation » du président Coolidge, conseillant aux planteurs de réduire d'un tiers leurs ensemencements de coton. Cette « recommandation » dépourvue de toute sanction légale restera sans doute lettre morte, comme le fut l'an dernier celle semblable fait par l'Association des planteurs à ses membres.

Bien entendu, tout cela ne crée point une véritable production collective, chose qui n'est possible par définition que dans la grande production, mais cela astreint à une discipline, à une réglementation collectives, ce qui jusqu'à présent était le domaine d'élection de la production anarchique individuelle. Ainsi « le pont par lequel se fera le passage d'un état à l'autre », le passage du capitalisme au socialisme, se construit dans le domaine de la petite production, cette petite production qui semblait hier encore devoir constituer l'obstacle le plus sérieux à l'organisation d'ensemble de la production que nécessite la réalisation du socialisme.

Mais qu'en est-il de la première condition énoncée par Sorel ? La volonté révolutionnaire du prolétariat, la conscience que le prolétariat a de son rôle, sa volonté d'émanciper l'humanité tout entière en s'émancipant lui-même, progressent-elles aussi vite que l'organisation collective de la production et l'effacement des hiérarchies sociales ? C'est là une autre histoire. Tenter d'y répondre nous entraînerait trop loin, mais que la satisfaction que nous éprouvons en constatant les progrès réalisés par les deux autres facteurs, les facteurs matériels de la Révolution, ne nous fasse point oublier que c'est le troisième, le facteur moral, qui est le facteur fondamental, essentiel, celui sans lequel les deux autres ne sont rien. Ceux-ci sont le pont qui permet de passer; celui-là est le moteur qui fait passer.

R. LOUZON.

En voulez-vous des exclusions ?

Ça ne reprend pas trop mal du côté du Parti communiste ! L'*Humanité* du 17 février a annoncé l'exclusion du député Baranton et des militants rouennais Engler et Germaine Goujon.

A la place de Baranton, j'aurais flanqué à la figure de mes juges, mon mandat de député. Cela fait, j'aurais continué la publication de la *Discussion*. Et dit : « Excluez-moi, maintenant, si vous l'osez. »

Il a préféré, paraît-il, en appeler à l'Internationale, tout en allant pleurnicher dans les colonnes du *Populaire*. Il laisse ainsi le beau rôle à ses exécutants qui pourront continuer à parler de discipline pour les militants haut placés. Taper sur un député fait toujours plaisir à voir. Mais ce qui aurait fait plus de plaisir encore, ç'aurait été de voir un militant communiste déposer son mandat de député et conquérir la liberté de dire : « Où est-elle votre discipline ? Où sont vos statuts ? Où sont les comptes que vous devez nous rendre ? Où était votre respect de la discipline en 1924, en 1925, en 1926, quand vous vous asseyiez sur le Comité directeur du Parti et lanciez vos mots d'ordre fous ? »

Pour Engler et Germaine Goujon, c'est une autre affaire. Le foyer de résistance de la Seine-Inférieure devait être balayé un jour ou l'autre comme seront balayés tous les militants sérieux qui refuseront de courber la tête devant un Bouthonnier.

Toutes ces exclusions ont mis en goût les dirigeants de la C. G. T. Lafayette. Pourquoi ne profiterions-nous pas de l'atmosphère ainsi créée pour tenter aussi quelques exclusions, se sont-ils dit. Et le *Peuple* a laissé entendre que Grandin, des « Amis de l'Unité » de Châtelleraut, pourrait bien être exclu de la C. G. T.

Bien de commun entre l'exclusion du communiste Baranton par son Parti et celle du syndiqué Grandin par la C. G. T., s'est écrié Mounousseau. C'est très juste. L'exclusion de Grandin serait un scandale, comme le fut, il y a quelques mois, celle de notre camarade Ménard par le Syndicat unitaire du Tonneau. Demain pour Grandin, comme hier pour Ménard, nous mènerions la lutte jusqu'à sa réintégration.

P. M.

RÉFLEXIONS sur la propagande paysanne

Rendue souvent égoïste par son éparpillement et le sentiment, parfois illusoire, d'ailleurs, d'une situation économique stable ou même en progrès, la classe paysanne n'offre pas et n'a jamais offert au prolétariat industriel l'appui qu'il serait en droit d'en recevoir.

L'histoire elle-même ne nous démentira pas. Depuis la Révolution de 1789, les paysans sont entrés dans l'ordre. Nantis d'un peu de terre chèrement payée, les voilà devenus, au cours du siècle dernier, défenseurs de l'autorité, puis embrigadés dans la démocratie. Quelques mouvements qu'on se rappelle : ceux des vigneron, des métayers, des bûcherons d'avant guerre ne sauraient éclipser les innombrables révoltes paysannes de l'Ancien Régime. Depuis que la classe ouvrière concentrée, renforcée, prend part aux batailles des classes, les paysans, dans l'ensemble, se tiennent au contraire tranquilles. Un peu de bien-être les a assagis et la nette conscience d'être des exploités ne s'éclaire que rarement en eux.

Nous ne parlons même pas de cette classe moyenne paysanne qui, presque partout, s'est renforcée numériquement depuis 1914. Les petits propriétaires eux-mêmes sont plus près socialement de cette petite bourgeoisie rurale, dont ils sont enclins à partager les sentiments conservateurs, que de la classe ouvrière qu'on leur a présentée comme leur ennemie. Les jours difficiles qu'ils ont connus jadis, ils les oublient volontiers depuis qu'ils manient un peu plus d'argent; ils se plaignent, mais sans aller loin dans leurs plaintes et sans trop savoir ce qu'ils veulent. De toute façon, leurs dettes payées, les voilà parés des crises graves et si survenait une mévente, il leur serait assez facile de tenir le coup en réduisant un peu leurs achats de complément. Mettons les choses au pire : ils seront toujours nourris aux deux tiers, aux trois quarts par leurs récoltes et un simple manque à gagner ne les conduira jamais à la misère noire. Ils ne vivent pas, comme les ouvriers, au jour le jour et tels de leurs achats importants peuvent être différés jusqu'à une récolte meilleure. Et de ce point de vue, le vrai prolétariat rural des salariés et des métayers est aussi garanti contre cette menace de manquer de pain qui tient en alerte chez l'ouvrier le sentiment de classe.

Enfin, n'oublions pas non plus que, depuis le développement de la grande industrie et le peuplement des villes, l'émigration sert de soupape de sûreté au prolétariat rural sans terre, sans avoir ni métier, qui n'arrive jamais à prendre comme autrefois la force menaçante du nombre et dont le départ est même un soulagement pour ceux qui restent, qui trouvent plus ou moins à agrandir leur terre, à faire élever leurs salaires selon la loi de la demande accrue.

Ainsi, l'infériorité de la technique agricole par rapport à celle de l'industrie se reflète à la campagne dans une différenciation moins accusée des classes. Il est même difficile de savoir si les gains que réalise tous les jours le capitalisme aux champs (extension par places de la grande propriété, développement des industries agricoles) ne sont pas amortis, en leurs effets sociaux, par l'essor momentané de la petite propriété rurale. Nous n'envisageons pas ici, bien entendu, la condition des prolétariats coloniaux.

D'où la difficulté de rallier cette masse paysanne à une véritable action de classe. La formule du Bloc Ouvrier et Paysan ne saurait être, à cet égard, qu'approximative, dangereuse même, surtout si pour trouver au prolétariat industriel des alliés nombreux en période électorale, on néglige ses plus proches voisins.

**

Il n'est pas toujours commode de dire où finit le vrai prolétariat agricole : tels petits propriétaires sont, en effet, plus gênés que grand nombre de fermiers et même que certains métayers. Mais si la non-possession de la terre n'est pas à cet égard un signe infailible, elle est du moins une indication assez sérieuse, surtout dans le cas du métayage qui, d'une manière générale, se présente avec des conditions plus dures que le fermage et coexiste avec un mode d'exploitation plus étroit et plus arriéré.

Les domestiques, les ouvriers saisonniers ou permanents des régions de grande culture constituent avec les bûcherons, les résiniers et les horticulteurs, les autres catégories de prolétaires agricoles. Leur place est toute marquée, lorsqu'il est possible de les organiser, dans l'une ou l'autre C. G. T. Avant la guerre, un effort sérieux avait été fait pour mettre debout une Fédération de l'Agriculture. Après 1918, cette Fédération fut assez active et nous l'avons, l'an dernier, montrée à l'œuvre chez les métayers landais. Elle se reconstitua, après la scission syndicale, au sein de la C. G. T. U. La C. G. T. a cherché parfois à organiser les paysans, mais sans beaucoup de suite : la propagande qu'elle a amorcée s'est trop mêlée du reste, comme on l'a vu dans les Landes en 1926 chez les résiniers, à la politique du Bloc des Gauches.

Si l'on peut dire que la Fédération unitaire de l'Agriculture s'est développée ces années-ci, ses effectifs actuels ne sont pourtant pas brillants. Il faut, croyons-nous, en chercher la raison principale dans la constitution du Conseil Paysan par le Parti communiste. N'oublions pas, pour être équitables, la difficulté de grouper un prolétariat souvent éparé et mal préparé à la lutte des classes.

**

L'Internationale communiste a eu l'idée de rassembler, en une organisation distincte, en une sorte de parti agraire dont elle aurait la tutelle, les masses paysannes du monde entier. Voilà déjà quelque temps qu'on ne nous parle plus de cette Internationale paysanne; mais du moins nous avons vu grandir le Conseil Paysan français qui en est la réplique et qui n'attire peut-être pas assez l'attention de nos camarades ouvriers.

Il est apparu nécessaire au Parti de grouper ensemble les paysans « travailleurs », c'est-à-dire cultivant eux-mêmes leur terre ou labourant celle des autres, pour constituer à la campagne un appui politique au prolétariat citadin, pour donner un sens à la formule devenue célèbre du Bloc ouvrier et paysan. Il existait déjà dans la Corrèze et le Lot-et-Garonne des groupements départementaux de petits propriétaires et de métayers : ils sont entrés aujourd'hui dans l'organisation nouvelle, ainsi que d'autres syndicats plus récemment créés.

Si l'on arrive à soustraire les paysans à la propagande cléricalle ou aux formes diverses que prend aux champs, contre la classe ouvrière, la propagande conservatrice, si l'on arrive à démasquer auprès des petits propriétaires nombreux en

France le mensonge démocratique, rien de mieux. Qu'il soit nécessaire de trouver à leur usage des formes assez souples de propagande et d'organisation, faute de pouvoir les encadrer dans des groupements spécifiquement ouvriers comme le sont les syndicats, nul ne saurait en douter. Mais à la condition de ne pas négliger la propagande auprès des vrais prolétaires agricoles que nous avons nommés. Or, il nous paraît bien que c'est ce qu'on n'a pas fait.

**

Il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil Paysan naquit dans l'atmosphère trouble et affolée de la « bolchévisation ». C'était le moment de se tourner en formules vers la « paysannerie », de ne pas la « sous-estimer »; c'était aussi le moment de dépasser et d'envelopper le fascisme à la campagne. Cette stratégie savante, où l'on trouvait maint écho des discussions du parti russe, reçut le baptême du feu quand parut dans *l'Humanité* le mot d'ordre de « la terre à coups de fusil ». Mais les fusils ne partant pas, il fallut bien se mettre à la besogne d'organisation auprès de ces paysans que d'aucuns venaient de découvrir soudain.

C'est alors que la Fédération unitaire de l'Agriculture fut effacée par le Conseil Paysan qui lui prit son secrétaire Castel; c'est peu de temps après que disparut le petit organe de la Fédération, remplacé par une page mensuelle de la *Voix Paysanne*. C'est alors, selon la formule consacrée, que la C. G. T. U. « passa les métayers au Conseil Paysan ».

Il est bien permis de penser que c'était là une erreur. Que le Conseil Paysan ait défendu, comme il l'a fait, la cause des métayers, qu'il les ait groupés en syndicats, c'était tout naturel. Mais la place des métayers, qui sont de vrais prolétaires, qui se sentent eux-mêmes nettement exploités, qu'il est possible de grouper en syndicats pour des revendications aussi directes, aussi clairement et immédiatement exprimables que celles des ouvriers, était et reste encore à la Fédération de l'Agriculture. Le moyen de leur infuser un net esprit de classe, c'est de les grouper avec les ouvriers de leur pays dans les U. D., dans les U. R. Et les métayers landais le sentent bien, puisqu'ils tournent toujours les yeux vers les métallurgistes du Boucau dont ils demandent l'appui.

Le voilà le Bloc Ouvrier et Paysan, au sein de la C. G. T. U. et par en bas, pour la lutte quotidienne, dans les cadres solides de l'organisation permanente, au lieu de mêler les syndicats de métayers à une paysannerie vaste et bigarrée propre tout au plus à déteindre sur eux en ce qu'elle a d'individualiste et de passif. Que le Conseil Paysan soit pour eux un allié d'appoint, pour les campagnes des grands jours, mais qu'ils aillent avec les ouvriers et qu'ils reçoivent leur impulsion de la Fédération de l'Agriculture dont il faudrait développer la propagande au lieu que toutes les forces soient dérivées au profit du Conseil Paysan.

Qu'on vienne ensuite se plaindre, comme on l'a fait au Congrès de la 20^e Région, que l'action parmi les jardiniers soit négligée, rien d'étonnant à cela puisque les petits propriétaires sont devenus la clientèle préférée, la clientèle-type du Conseil Paysan. Que certaines catégories aussi intéressantes que celle des domestiques de ferme soient à peu près abandonnées, alors qu'en 1914 ces domestiques commençaient à se syndiquer, voilà une autre con-

séquence de cet arrêt de la propagande spécifiquement syndicale au profit d'une entreprise trop large, aux contours trop généraux et créatrice de confusion. Evoquer dans les congrès rapides et successifs des revendications de toute sorte ne suffit pas si rien d'organisé n'en résulte. Donnons aux valets de ferme les moyens de se défendre eux-mêmes : les Jeunesses Communistes qui, de temps en temps, songent à eux, ont bien d'autres tâches à accomplir... et à oublier.

Du reste, il est bien permis de formuler quelques doutes sur la valeur et l'avenir révolutionnaires du Conseil Paysan quand nous le voyons se lancer dans l'action commerciale, avec l'appui de la Banque Ouvrière et Paysanne et vouloir servir d'intermédiaire dans les achats et les ventes entre paysans et, à l'occasion, entre ouvriers et ruraux. C'est là l'objet de la toute récente *Union des Paysans travailleurs*, coopérative agricole calquée sur ces syndicats bourgeois existants qui n'ont d'autre objet que de faire du commerce. Authentique réformisme, d'apparence utile certes, mais bien propre à faire croire aux paysans qu'on s'occupe d'eux et que la suppression partielle des intermédiaires est le commencement du grand salut.

Que sous prétexte de faciliter la propagande, l'on donne cette illusion aux petits propriétaires pour les faire sortir de leur isolement, c'est peut-être un des seuls moyens de les toucher en faisant appel à leur instinct calculateur. Mais que du moins l'on ne prétende pas faire là besogne de groupement révolutionnaire. La panacée de la coopération, même entre paysans, ne saurait en effet dispenser de la lutte des classes et il est même à redouter qu'elle détourne, pour des tâches plus commodes, d'une côte assez rude à monter. Si c'est pour s'engager dans une voie aussi facile qu'on laisse végéter la Fédération de l'Agriculture, le péril peut être grand pour le syndicalisme rural.

Nous étions en droit de demander au parti communiste d'avoir une politique agraire active et suivie. Mais pourquoi faut-il qu'elle se soit traduite là comme ailleurs, par un mépris pour le syndicalisme ? Regrettons qu'une industrialisation croissante de l'agriculture, de plus en plus pénétrée par le capitalisme, ne soit pas suivie d'un mouvement syndical parallèle se rapprochant le plus possible du type ouvrier.

ANTOINE RICHARD.

LA NUIT, de MARCEL MARTINET

Le drame du prolétariat français

J'ai vu jouer *la Nuit* à Moscou en des temps déjà anciens — en 1922 — au théâtre de la Révolution, où elle alternait avec les *Briseurs de machines* de Toller. Bien que Meyerhold ait participé à cette production, la pièce originale était parfaitement reconnaissable ; on avait même suivi très exactement les indications de l'auteur concernant la mise en scène et le jeu des acteurs ; le décor du 1^{er} acte était visiblement inspiré du dessin de Pastré qui illustre l'édition française de *la Nuit* et que la traduction russe avait reproduit.

La Nuit tenait l'affiche depuis plusieurs semaines. La représentation à laquelle j'assistai était, je crois, la trentième. L'impression la plus précise que je retrouve, à distance, de cette soirée, c'est l'attitude du public. Les spectateurs suivaient la pièce avec une grande attention et il était clair qu'ils y prenaient un vif intérêt.

C'est que toutes les scènes qui se déroulaient devant eux, ils les avaient jouées, eux aussi, pour leur compte : misères et tristesses de la guerre, révoltes des soldats, des paysans et des ouvriers ; ils pouvaient confronter leurs expériences à celles des héros de la pièce. Les apparitions du généralissime Bourbouze mettaient la salle en joie ; les rires jaillissaient aussitôt et ne cessaient plus.

La Nuit, c'est la longue et horrible guerre de cinq ans avec la flambée de révolte des soldats qui, tout d'un coup l'illumine d'une immense lueur. C'est fini ! Les rôles sont renversés. Les soldats sont les maîtres et commandent. Mais ils sont généreux, inexpérimentés, confiants : ils seront encore vaincus par la ruse et l'hypocrisie mensonge.

Ce sujet est immense. Martinet l'a traité en partisan mais non selon ces misérables formules d'un soi-disant « art populaire » qui empoisonne le peuple aussi bien que les produits frelatés que lui offre la bourgeoisie. Il a du théâtre une conception originale qui mérite d'être connue et discutée. Le théâtre a-t-il des règles absolues, qu'il est impossible de transgresser ? La question a été souvent posée et elle a toujours été tranchée contre les conservateurs qui s'efforcent en vain de le maintenir dans un cadre immuable. Ibsen, Shaw, au début, « ce n'était pas du théâtre ». L'un et l'autre se sont pourtant finalement imposés et leur maîtrise, en tant que dramaturges, est aujourd'hui incontestée. *La Nuit* vient d'être représentée au Japon — elle avait été antérieurement traduite — et elle a produit là-bas la même impression profonde qu'à Moscou.

Elle revient maintenant en France grâce à nos dévoués camarades de la Phalange qui, malgré les faibles moyens matériels dont ils disposent n'ont pas craint d'aborder une œuvre de cette envergure. C'est une rare occasion qu'il ne faut pas laisser passer. — A. ROSMER.

Du Christianisme au Communisme

Au temps de Marc-Aurèle

« Le troupeau des fidèles, nécessairement de vertu moyenne, suivit les pasteurs. La médiocrité fonda l'autorité. Le catholicisme commença. »

« L'obéissance à l'autorité ecclésiastique est maintenant ce qui fait le chrétien. »

ERNEST RENAN.

L'alliance avec l'État

« Dès que l'Église se fut alliée à l'État, un changement notable se fit remarquer en elle. Les traditions de liberté s'affaiblirent tout à coup et bientôt disparurent. La société chrétienne prit tout de suite le goût des règles fixes et des dogmes absolus. La foi se précisa, se rétrécit, s'imposa. Même sur les points secondaires la liberté ne fut pas tolérée. La soumission et la discipline montèrent au premier rang des vertus chrétiennes. »

FUSTEL DE COULANGES.

Un siècle après sa naissance, le christianisme, d'abord doctrine sociale profondément révolutionnaire, se transformait ainsi en... l'Église catholique, instrument type de conservation sociale.

Le communisme qui, lui aussi, est maintenant vieux d'un siècle, a tendance à suivre les errements dépeints pour le christianisme. Ceux-ci entraîneraient les mêmes conséquences.

LES QUATRE "CLOUS" DE L'ACTION OUVRIÈRE

« ... le chômage actuel prenant au dépourvu à la fois les pouvoirs publics et les organisations ouvrières... »

Qui a écrit cela ? Raynaud, secrétaire de la XX^e Union régionale unitaire, dans l'*Humanité* du 10 février.

Cela semble une vérité si l'on considère et si l'on rapproche les mots d'ordre nombreux qui ont été lancés depuis le début de la crise.

Il y a d'abord une question de nombre. Plus vous inscrivez de mots d'ordre dans vos programmes et vos appels, moins vous risquez d'être entendus. La constatation que les signataires de « Pourquoi ce malaise » faisaient en avril 1926 est toujours vraie. « La valse des mots d'ordre étourdit les syndiqués. Elle les empêche de voir la réalité et d'accomplir leurs tâches journalières. » Si, dès le début d'une action ou d'une crise, vous fixez les trois ou quatre points importants, les trois ou quatre « clous » que les organisations syndicales doivent enfoncer, laissant de côté les points secondaires, vous jetez les bases d'une concentration rapide. On sait ce que vous voulez. Tandis que si vous projetez des mots d'ordre à la vitesse d'un cinéma, alors on ne s'y reconnaît plus, on ne sait à quoi s'accrocher.

Il y a, en second lieu, une question de temps et de méthode. Monmousseau a écrit quelque part que la C. G. T. U. avait bien prévu cette crise, mais qu'elle n'en n'avait point parlé, lors de la journée nationale du 7 novembre, par peur d'entamer le « mordant » des ouvriers. Si donc la C. G. T. U. avait prévu la crise, elle avait dû également prévoir ses mots d'ordre, les étudier minutieusement. Que n'a-t-elle de suite convoqué un Comité national et immédiatement ouvert un large débat qui aurait trouvé sa conclusion au C. C. N. par l'adoption de mots d'ordre élaborés par l'ensemble des militants du mouvement syndical ?

Au lieu de mots d'ordre tombant d'en haut, des propositions du centre étudiées rapidement, mises au point, ajustées, complétées, enrichies de suggestions intéressantes auraient fourni des mots d'ordre pratiques, bien adaptés aux besoins, bien compris de tous. Ainsi on aurait créé le véritable élan des militants.

Enfin, il y a une question de logique. Les mots d'ordre du début ne peuvent changer que si les circonstances se modifient. Les circonstances se sont-elles modifiées depuis décembre ? La C.G.T.U. qui réclamait, *sans plus préciser*, par la plume de Dudilleux, dans la *Vie Ouvrière* du 17 décembre, « l'arrêt de l'immigration collective organisée par le patronat et les pouvoirs publics comme moyen de concurrence sur les marchés du travail... » a-t-elle puisé dans les circonstances des raisons de ne plus mettre ce mot d'ordre en avant ? La C. G. T. U., qui lançait le mot d'ordre de « s'accrocher aux Usines », de « réintégrer les chômeurs dans la production », a-t-elle vu la nécessité dans les faits de ne plus rappeler ce mot d'ordre ? La C. G. T. U. qui, faiblement, indiquait que le « contrôle ouvrier de la production pour combattre le

débauchage » s'imposait, pense-t-elle que, dans la situation actuelle, le contrôle ouvrier ne s'impose plus ? Enfin, on a vu que les organisations syndicales unitaires qui, juste avant la crise, et pour certaines encore aujourd'hui, menaient grand tapage autour de la panacée « syndicalisme à bases multiples », c'est-à-dire institution de *caisses syndicales de chômage*, on a vu ces organisations se renier à un mois d'intervalle et dire qu'elles n'avaient pas à organiser les secours aux chômeurs.

Est-il possible de créer un puissant mouvement de chômeurs ? En prend-on le chemin ? Au lendemain du 4 février, l'*Humanité* annonçait que 20.000 à 25.000 chômeurs avaient répondu à l'appel du Comité central des chômeurs. Tenons compte de l'exagération journalistique. Au lendemain du 17 février, Raynaud constatait, toujours dans l'*Humanité*, que « près de 20.000 chômeurs » avaient participé aux manifestations de banlieue. En treize jours, pas de progression. Le nombre des chômeurs n'avait-il pas augmenté ? Le débauchage s'était-il ralenti ? Les offres d'emploi avaient-elles été plus nombreuses ? J'ai sous les yeux la statistique du ministère du Travail relative aux offres et demandes d'emploi pour la période du 7 au 12 février. Elle accuse, pour cette semaine-là, une augmentation de plus de 7.000 demandes non-satisfaites sur la semaine précédente. N'oublions pas qu'il ne s'agit que de l'Office départemental, où bien des chômeurs ne veulent se rendre parce qu'en général cet Office est un instrument de diminution des salaires. N'oublions pas que les chiffres officiels doivent toujours être multipliés par un certain coefficient.

Le Comité central des chômeurs.

La crise de chômage atteint syndiqués et non-syndiqués, peut-être plus les non-syndiqués que les syndiqués, car ce ne sont pas les plus fortes organisations syndicales de la région parisienne qui sont touchées. Certainement, parmi les syndiqués chômeurs il y a des syndiqués confédérés ; donc trois catégories de chômeurs. Unir ces trois catégories, non-syndiqués, syndiqués confédérés et syndiqués unitaires dans les Comités locaux, dans la direction des Comités locaux, obtenir leur représentation au Comité central, leur faire assurer effectivement à toutes les trois la direction du mouvement, c'eût été permettre un mouvement de chômeurs puissant, c'eût été réaliser cette unité dans l'action sans laquelle il n'est guère possible d'être puissant. Deux autres résultats pouvaient être atteints. Les syndiqués confédérés auraient compris que, loin d'être une manœuvre, le front unique avec les unitaires est le meilleur moyen de pallier à la scission, ils auraient contracté l'habitude du travail en commun. Quant aux non-syndiqués, ils auraient rapidement senti qu'il ne suffit pas de s'organiser lorsqu'on est touché par la crise, mais qu'il faut toujours être organisé, et ils auraient fait une sorte d'apprentissage de l'organisation syndicale.

Parti communiste et « syndicalistes-professionnels » ne paraissent pas le comprendre. Ils sont voués à gâcher tout ce qu'ils touchent. L'intérêt de secte leur fait saboter les plus utiles mouvements. Comme si ce n'était pas une faute suffisante que de coller au secrétariat du Comité central des chômeurs un secrétaire de l'Union unitaire, voilà que l'on s'appête à en commettre quelques autres plus graves.

Je crois avoir démontré dans le dernier numéro de la *Révolution Proletarienne* que les secrétaires de l'Union des Syndicats unitaires de la région parisienne avaient, sans que les organismes dont ils dépendent en aient décidé, imposé au Comité central des chômeurs, le point de vue du Parti communiste sur la question de la solidarité aux chômeurs. Figurez-vous qu'il s'est trouvé, au sein de ce Comité central, un militant pour traduire la pensée des chômeurs et des syndiqués sur ce point et pour demander au Comité central de revenir sur cette décision.

Ce satané minoritaire — car c'est un minoritaire — s'est avisé de proposer et de défendre une résolution qui disait notamment ceci :

Le Comité central, considérant que la solidarité matérielle est le principe le plus susceptible de gagner la confiance des grandes masses ouvrières, et de les rallier au syndicalisme; que l'adhésion de ces masses est indispensable en vue de la grande période de lutte énoncée ci-dessus, déclare que les Comités locaux de chômeurs et les organisations syndicales doivent s'employer dans le plus bref délai à organiser la solidarité aux chômeurs par tous les moyens : fêtes, collectes dans les usines ou ateliers, cotisations extraordinaires des syndiqués non touchés par le chômage, etc.

Le Comité constate : 1° Que la majorité des chômeurs ne s'est pas encore serrée autour de lui;

2° Que les délégations auprès des pouvoirs publics n'ont donné que des résultats insignifiants.

En conséquence, il décide de multiplier la propagande en vue de l'organisation des chômeurs dans les Comités locaux, et ce par l'initiative des organismes syndicaux.

Il demande également à l'Union des Syndicats de la région parisienne d'organiser la solidarité matérielle, en dénonçant auprès des chômeurs le scandale d'un patronat et d'un Etat qui, responsables de la crise, se refusent à en faire les frais. Sans empiéter en aucune façon sur leur autonomie, le Comité central des chômeurs pense que les organisations syndicales non touchées par le chômage, partiellement ou totalement, auront à cœur d'organiser rapidement un prélèvement de un pour cent sur les salaires des non-chômeurs.

Ce prélèvement servira à atténuer, par des distributions de vivres ou de vêtements par les Comités locaux, la misère des chômeurs, leur prouvant que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot, face à la criminelle incurie des Pouvoirs publics.

Bien que les portefeuilles des chômeurs délégués au Comité central ne doivent naturellement pas être des plus garnis, il s'est trouvé là cette vieille connaissance d'Ilbert (chômeur de quelle corporation ?) pour rétorquer que « la solidarité avait toujours été néfaste aux organisations syndicales », ce qui est certainement vrai pour les organisations où Ilbert en fut chargé. Mais que vient faire un Ilbert dans un Comité central de chômeurs ?

Raynaud prétendit « qu'organiser la solidarité en la circonstance c'était faire de la collaboration de classe... » Et Nilès mit en garde les délégués contre une résolution proposée par le « porte-parole d'une fraction dissidente (?) ». Intimidés

par l'intervention des dirigeants, bien des délégués n'osèrent voter pour la résolution de De Grootte, alors que cette résolution exprimait leur pensée réelle, puisque certains organisent déjà la solidarité dans leurs Comités locaux, sans se soucier des injonctions du Comité central.

Mais le plus beau n'est pas encore là. Le plus beau est que la fraction communiste du Comité central des chômeurs, dans sa réunion suivante, ne s'occupa que de rechercher par quel moyen on pourrait évincer De Grootte du Comité central.

L'*Humanité* du 25 février indique que, dans sa réunion du 24, le Comité central des chômeurs a adopté une proposition du délégué du 20^e arrondissement (est-ce Ilbert ?) tendant à la nomination d'une « Commission exécutive » composée de onze délégués des Comités locaux, de trois délégués des syndicats, de trois délégués des Comités corporatifs, d'un camarade colonial et d'un camarade d'origine étrangère. C'est, n'en doutez pas, le moyen trouvé par la fraction communiste pour « balancer » De Grootte, et pour mettre en sommeil le Comité central, où un minoritaire avait pu s'exprimer.

De Grootte, chômeur, délégué par ses camarades chômeurs, a commis le crime de suggérer au Comité central des chômeurs que, sur la question de la solidarité, il pourrait prendre une attitude moins négative que celle dictée par le Parti communiste aux secrétaires de la XX^e région. Cela, le Parti communiste ne peut le tolérer, les « syndicalistes professionnels » à ses ordres ne peuvent l'admettre. De Grootte doit donc être « balancé ».

En attendant, par le rejet de la résolution de De Grootte, les dirigeants communistes n'ont-ils pas établi que la pensée des syndiqués et des chômeurs, pour eux, cela ne compte pas, et que leur pensée à eux en est fort éloignée ?

La lutte pour l'augmentation des indemnités.

Quels sont les trois ou quatre mots d'ordre autour desquels la masse des chômeurs et des non-chômeurs peut rapidement se concentrer.

Comme le demandait la résolution de De Grootte, l'augmentation des indemnités de chômage doit être revendiquée avec ténacité. On n'a pas renforcé cette revendication en lançant dans la circulation le chiffre de 25 francs par jour, que les chômeurs eux-mêmes n'ont pas compris, que les chômeurs eux-mêmes n'ont pas approuvé. Pas mal d'entre eux ne gagnaient pas ces 25 francs en travaillant. Le temps n'est pas si loin où la C. G. T. U. engageait (et abandonnait) sa campagne : « Pas de salaires au-dessous de 20 francs », pour qu'aujourd'hui elle puisse défendre non seulement devant l'opinion publique, mais devant l'opinion des chômeurs, la revendication d'une indemnité de chômage de 25 francs par jour. Les 25 francs ont été remplacés par les 15 francs. Le thermomètre de la démagogie a baissé. On en comprend la raison. Mais les résultats ? Dites donc, camarades de la C. G. T. U. et de l'Union, ceux des chômeurs que vous aviez embarqués dans le train des 25 francs, quand vous avez serré les freins, ne craignez-vous pas de leur avoir fichu une secousse, de les avoir fait descendre ?

On a dit, il faut demander plus pour obtenir moins. Cela peut être une tactique juste, à condition qu'elle ne saute pas aux yeux de tous et surtout qu'elle ne serve pas d'épouvantail.

— Mais Poincaré n'a-t-il pas été contraint d'augmenter le taux des indemnités de chômage ?

— Ne confondez pas ! Le décret de Poincaré a relevé le taux pour lequel l'Etat verse un pourcentage aux communes. C'est-à-dire qu'il a porté à 6 francs (au lieu de 4,50) ce taux pour lequel il accordera un pourcentage de 60 %, soit 3 fr. 60 par jour et par chômeur. Mais si les fonds de chômage ne donnent pas 6 francs ? Mais si la création des fonds de chômage n'est pas imposée ? Je connais une commune importante de Seine-et-Oise, administrée par des camarades du Parti communiste, où aucun secours de chômage n'avait encore été distribué à la date du 20 février, où par conséquent les chômeurs ne touchent rien de l'Etat.

N'abusons pas du régime de la douche chaude et froide. L'*Humanité* du 17 février a annoncé que le décret de Poincaré « était une grande victoire due à l'action énergique de l'ensemble des chômeurs », quitte à dire, vingt lignes plus loin, que 6 francs par jour c'était « dérisoire »... Ou c'est une grande victoire, ou c'est un résultat dérisoire, sûrement pas les deux choses à la fois. Derrière, Raynaud a écrit (*Humanité* du 18) que cette concession de Poincaré « pourrait bien cacher une manœuvre ». A qui croire ?

Poincaré a cédé une première fois ; on doit marquer non une grande victoire, mais une première et petite victoire, due à la menace des chômeurs et à la pression des maires, radicaux et socialistes, dans le but électoral que l'on devine. Quoi qu'il en soit, le chiffre de 6 francs par jour est encore ridicule, et la lutte doit se poursuivre.

De Groote indiquait dans sa résolution que les « délégations devaient faire place aux démonstrations dans les rues de Paris, aux endroits et aux moments les plus susceptibles de toucher l'opinion publique ». Oui, le temps des délégations est fini. C'est le moment de dire : plus de chômeurs invisibles ! Mais pourquoi a-t-on déjà freiné, empêché des manifestations dans la rue ? A cause de la police ? Certes, il ne faut pas s'exposer inutilement aux coups des brutes à Morain. Mais n'y a-t-il pas moyen de « jouer » la police ? De se trouver aux terrasses des grands boulevards, dans les boîtes de nuit de Montmartre, dans les gares, devant les mairies et devant les Syndicats patronaux, d'une façon inopinée ? De petits groupes de chômeurs ne pourraient-ils pas, par exemple, demander au journaliste qui a sécrété la perle que nous avons reproduite dans notre dernier numéro, de venir refaire avec eux « l'inventaire de ses besoins » ? Il y a tout un ensemble de mesures que l'initiative des chômeurs trouverait si l'on daignait l'éveiller.

Diriger tout l'effort des chômeurs contre les organes du pouvoir est insuffisant, c'est négliger le patronat qui est — l'a-t-on oublié ? — le pouvoir véritable. Un peu d'action directe contre les industriels n'agirait-elle pas plus efficacement sur les Pouvoirs publics qu'une démarche à la Chambre ou à la mairie ?

La police des heures supplémentaires.

Avec cette bataille incessante pour l'augmentation de l'indemnité des chômeurs, s'impose la police rigoureuse des heures supplémentaires. Dudilleux a écrit dans la *Vie Ouvrière* du 17 décembre : « Il importe de placer cette revendication au premier plan et d'obtenir que la surveillance vigilante des équipes de chômeurs s'exerce par l'action directe

sur les entreprises qui porteraient infraction aux huit heures ou au repos hebdomadaire. » A-t-on vraiment porté cette revendication au premier plan ? Ne l'a-t-on pas traduite seulement par une lettre à l'Inspecteur du Travail et un filet dans l'*Humanité* ? Cachin a dit à la Chambre :

« Chez Hotchkiss, l'atelier des mitrailleuses travaille douze heures ; celui des automobiles, un nombre d'heures très limité. » (*Journal officiel* du 5 février.)

Qu'a-t-on fait de direct contre l'atelier des mitrailleuses de chez Hotchkiss ? Je ne sais. Ce que je sais, c'est qu'il fallait faire quelque chose, et rappeler à la raison les ouvriers de cet atelier, ce que comporte sans doute le terme : « action directe contre les entreprises », employé par Dudilleux. Ici peut intervenir la méthode du « décalage » utilisée par les ouvriers du bois.

La seule organisation sur la base locale ne permet pas cette police rigoureuse et vigoureuse. Les sections syndicales d'usine pourraient assurer cette police. Le font-elles ? Le triste exemple du syndicat-cobaye, du Syndicat des Métaux parisiens montre que trop souvent ces sections syndicales d'usines ne reposent que sur le sable.

Le contrôle ouvrier.

La police des heures supplémentaires ne devrait pas être faite que par les chômeurs, mais aussi par les syndiqués non-chômeurs. Elle constitue une forme primitive du contrôle ouvrier, revendication qui, elle aussi, est un des « clous » que les organisations syndicales doivent enfoncer, et qui, à ce titre, doit devenir une revendication essentielle du bloc des chômeurs et des non-chômeurs.

Sur la question du chômage, le contrôle ouvrier ne peut-il être traduit par les questions suivantes des ouvriers au patron : « Mais, enfin, donnez-nous, autrement qu'en paroles, les preuves de l'obligation où vous êtes de fermer votre usine, ou de réduire les heures. N'avez-vous pas des commandes, que vous ajournez, que vous annulez, alors que le Code de commerce vous permet de les exécuter aux conditions établies, du moment que l'acheteur a conclu un marché ? Et si cet acheteur demande une réduction de prix, la baisse des matières premières et une réduction de votre plus-value ne vous permettraient-elles point de les exécuter aux nouvelles conditions demandées ? Une baisse de vos prix de vente, prise sur votre plus-value, ne peut-elle pas vous empêcher de réduire votre production ? Et si vous contestez cette plus-value, ou le taux de cette plus-value, alors montrez-nous, en même temps que votre bilan, votre compte d'exploitation (détermination du prix de revient industriel) et votre compte de profits et pertes. »

Des sections syndicales fortes pourraient tenir aux patrons un tel langage qui, par ailleurs, doit frapper l'opinion publique.

Enfin, le contrôle ouvrier devrait intervenir sur le débauchage et sur l'embauchage. Sur le débauchage pour éviter que l'industriel renvoie tous les ouvriers d'un atelier réputé de mauvais esprit pour les remplacer au ralenti par les ouvriers de l'atelier voisin qui ne seraient pas des « rouspéteurs ». Pour obtenir l'engagement de reprendre les débauchés et non du nouveau personnel, plus malléable. Ici, on ne doit pas permettre qu'entre à l'usine un nouvel ouvrier, avant que les anciens ne soient repris.

Contre la diminution des salaires.

Le contrôle ouvrier sur l'embauchage porterait d'une façon plus précise encore sur les conditions d'embauchage au point de vue salaires. On a dit de la crise qu'elle était une manœuvre en vue de la diminution des salaires. Les industriels ferment les usines pour quelque temps, puis rouvrent à des salaires diminués. *La crise n'est pas que cela.* Mais elle peut être mise, elle est mise à profit par les industriels dans ce sens-là.

Déjà, les industriels font intervenir des diminutions de salaires pour les ouvriers restés au travail. Ils jouent à merveille sur le sentiment des ouvriers qui préfèrent être diminués que d'être mis en chômage. Lisez cette note de la Chambre syndicale de la Bonneterie de Troyes (*Temps* du 2 février) :

En raison de la situation économique actuelle et de l'amélioration de la puissance d'achat du franc, la Chambre syndicale des Fabricants de bonneterie a décidé de faire subir à la prime horaire de cherté de vie une première diminution de 0 fr. 20 à partir du 14 février et une seconde diminution équivalente à partir du 14 mars.

La Chambre syndicale de la Bonneterie espère que les ouvriers comprendront la nécessité de réaliser le plus rapidement possible une nouvelle base de travail en rapport avec la valeur de la monnaie française, afin de remédier aux graves inconvénients du chômage. De leur côté, les fabricants n'ont pas hésité à faire de larges rabais sur les marchés déjà conclus, mais leurs efforts sont encore insuffisants pour obtenir la reprise des affaires tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation.

Par ailleurs, Citroën, à la faveur d'une baisse de prix de ses voitures, a fait intervenir une diminution horaire de 30 centimes pour tout le personnel de ses usines. Renault vient de l'imiter.

Voilà des exemples frappants, et l'on se demande quelle a été la réaction des organisations syndicales.

Les comités de vigilance.

Dans les nombreuses interviews de Nilès, on a relevé l'idée de former des Comités de vigilance pour la défense des salaires, Comités de vigilance au sein de l'usine. Pourquoi Comités de vigilance ? Sans doute dans le même but que les Comités de chômeurs, c'est-à-dire pour unir non-organisés, confédérés et unitaires. C'est une nécessité qu'aucun militant ne doit négliger. Mais de tels Comités de vigilance ne se créeront que par l'effort des Syndicats, des sections syndicales d'usine. Dans les usines où le Syndicat, la section syndicale sont puissants, pas besoin de Comité de vigilance. Dans les usines où le Syndicat, la section syndicale sont faibles, alors ils doivent essayer de ce moyen. Mais il faut d'abord les secouer, ces syndicats et ces sections syndicales, il faut les intéresser à la question, les consulter, élaborer avec eux les points précis de la lutte à engager. *Il faut ne rien faire sans eux*, parce que sans leur effort rien ne sera obtenu.

Pourquoi faut-il qu'à son origine le mot d'ordre des Comités de vigilance soit vicié du fait que c'est le Parti communiste qui l'a mis en circulation, du fait que, comme des Comités d'unité prolétarienne, le Parti entend faire des Comités de vigilance ses prolongements dans l'usine, du fait que sa politique est de mépriser systématiquement les syndicats et l'effort syndical ?

De Groote a réclamé dans la résolution qu'il a défendue au Comité central des chômeurs (réu-

nion du 10 février) « une assemblée des Conseils syndicaux de la région parisienne, seule qualifiée pour examiner de toute urgence cette partie de l'action défensive du prolétariat dans la crise ». Qu'attend-on pour faire ce premier pas ?

Mais que faire contre les diminutions de salaires ?

En premier lieu, ne faut-il pas redresser un peu la conscience de classe de ceux qui préfèrent une diminution au chômage, leur montrer que la diminution n'évitera pas la fermeture de l'usine si l'usine doit fermer, parce qu'elle ne peut pas, à elle seule, faire baisser le prix de revient suffisamment, enfoncer, je le répète, ce « clou » que toute diminution effective du prix de revient doit porter sur la plus-value ?

En second lieu, au point de vue de l'action, les patrons ne cédant jamais à de simples paroles, il serait inopportun de recommander la grève contre les diminutions, sauf s'il se trouve une industrie, une grande usine où les circonstances permettent cette grève, cette grande grève, qui serait la « digue », comme fut celle du Havre. Cela la section des grèves de la C. G. T. U. peut-elle le dire ? En tout cas, il n'y a pas que la grève. Ne craignons point d'aller rechercher d'autres armes dans l'arsenal de nos aînés. Citroën, pour faire passer la diminution, a porté la durée hebdomadaire du travail de 44 heures à 48. Il faudrait le contraindre, par quatre heures de bon travail dans le sens ouvrier, à revenir sur sa diminution. Il perdra un peu moins de millions à Deauville cette année, voilà tout.

**

Les quatre « clous » autour desquels la masse des chômeurs et des non-chômeurs aurait pu, aurait dû se grouper sont donc, en résumé :

- 1° Organisation de la solidarité et prélèvement par les syndicats d'un impôt de solidarité de 1 % ;
- 2° Lutte directe pour l'augmentation de l'indemnité de chômage ;
- 3° Police vigoureuse des heures supplémentaires ; contrôle ouvrier sur la production, le débauchage et l'embauchage ;
- 4° Lutte contre toute diminution des salaires.

Hors de ces quatre « clous », je ne vois que des revendications d'importance secondaire qui risquent — ce qui s'est produit — de conduire le mouvement des chômeurs à l'éparpillement.

M. CHAMBELLAND.

+ + + COLLECTIONNEZ + + + la " Révolution Proletarienne "

LA R. P. est dans sa troisième année ;
mais nous pouvons fournir des collections de 1925 et de 1926.

Chaque année antérieure au prix
actuel de l'abonnement, soit 30 francs.

Nous pouvons fournir des collections
reliées, formant pour chaque année un
volume de 384 pages, au prix de 45 fr.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

A L'UNION DES SYNDICATS DE LA RÉGION PARISIENNE

Des bilans truqués depuis quatre ans

C'est un spectacle peu commun que celui qui a été donné par la première journée du Congrès de l'Union des Syndicats de la région parisienne, réuni les 19 et 20 février. Un spectacle qui n'a pas été vu souvent, qui n'a peut-être jamais été vu.

Le trésorier de l'Union est venu dire que la comptabilité de ses prédécesseurs fourmillait d'irrégularités, que l'encaisse était représentée surtout par des bouts de papier, et qu'il fallait rompre avec ces pratiques et introduire des mœurs claires et saines. Vous pensez que l'émotion a saisi les délégués à ce Congrès et que leur souci de l'organisation les a dressés unanimement pour réclamer la pleine lumière et condamner de telles pratiques ? Vous vous trompez.

Je veux croire que la majeure partie de ces délégués ont été si bien assommés par la révélation d'une telle situation qu'ils en ont été incapables de formuler immédiatement leur pensée et de réagir. Assommés, ils l'ont été, c'est sûr; liés aussi, ligottés par la discipline de parti, c'est non moins sûr.

Les révélations de Lichon.

Faut-il dire exposé de faits, ne faudrait-il pas dire plutôt acte d'accusation ? Acte d'accusation dressé non par un minoritaire, mais par un membre de la majorité, par le nouveau trésorier de l'Union, le camarade Lichon lui-même, qui a tenu à dégager sa gestion, à ne pas permettre qu'on la confonde avec celle de son prédécesseur.

Voyons les faits apportés par Lichon :

« Depuis 1923, il y a des dépenses qui ne sont pas portées sur les livres, dépenses qui s'élèvent à plus de 66.000 francs... »

« Les dépenses des différents Comités d'action ne sont pas portées; le Parti communiste n'a pas réglé les dépenses qui lui reviennent, la C. G. T. U. non plus. Même la part revenant à l'Union n'est pas portée. »

« Les dépenses de l'affaire de l'Inhalatorium Arnold effectuées en 1923, n'ont été passées qu'en juin 1926... et prises sur la caisse de solidarité. »

En n'inscrivant pas toutes les dépenses, on arrivait aisément à présenter des bilans avantageux, mais faux, car lorsque la Commission de contrôle vient faire son examen des comptes, le trésorier lui présente, au lieu de numéraire, des petits papiers, qui traînent de droite et de gauche, représentant des dépenses effectuées depuis des années.

« Nous devons introduire des mœurs claires », proclame Lichon, et il ajoute : « Si le contrôle avait fonctionné normalement, nous ne viendrions pas présenter un bilan avec un trou véritable de 55.000 francs... La Commission de contrôle devrait exiger le numéraire et non des petits papiers. »

Puis il termine sur ces mots : *« En 1927, j'espère que nous pourrions présenter un rapport beaucoup plus sain ! »*

Où va l'argent des grévistes ?

Mais si le scandale des « petits papiers » émeut notre trésorier, il ne trouve pas un mot de répro-

bation contre cet autre scandale qui consiste à détourner de leur véritable destination les fonds de la caisse de solidarité et à y puiser pour toutes sortes de choses absolument étrangères à l'aide aux grévistes pour laquelle ils ont été versés.

C'est ainsi que nous voyons dans le rapport financier que 4.488 fr. 15 manquant à la Caisse administrative ont été prélevés sur la Caisse de solidarité. Il y a pire : le boulet de l'affaire de l'Inhalatorium Arnold, que l'on traînait depuis 1923, a été soldé par une dépense de 25.447 fr. 50, prise... sur la caisse des grévistes; pour le cambriolage du coffre-fort, où les sommes volées ont été « évaluées » à 21.194 fr. 30 (l'absence d'une comptabilité régulière n'ayant pas permis de connaître le chiffre exact), c'est encore la caisse de solidarité qui est mise à contribution pour la somme de 10.694 fr. 30, le reste étant supporté par la Maison des Syndicats.

Recettes fictives.

Lichon nous avait entretenu des dépenses non passées en comptabilité. Martzloff, rapporteur de la dernière Commission de contrôle, après avoir expliqué que celle-ci a pris son rôle au sérieux, confirme et complète les griefs du trésorier; il signale notamment un autre camouflage : les timbres pris par les syndicats et non payés sont néanmoins portés en recettes. Fin janvier 1927, il y avait ainsi 13.000 francs de timbres portés en recettes. Ça augmente « l'encaisse » de quelques bouts de papier et ça enfle d'autant les recettes... et les effectifs des syndicats.

On peut ainsi facilement masquer un déficit et faire croire à une progression des effectifs. Cela fait illusion sur les syndiqués et aussi sur l'Internationale... Mais, pour combien de temps ?

De cette situation, quelles explications donne Raynaud, le trésorier précédent ? Il invoque la multiplicité de ses occupations; le travail de direction politique de l'Union l'a empêché de tenir une comptabilité régulière !

En conclusion de son exposé, Lichon avait réclaté la nomination d'une Commission extraordinaire chargée de vérifier toutes les pièces comptables depuis quatre années; Martzloff, au nom de la Commission de contrôle, s'était rallié à cette proposition; Raynaud aussi.

Malgré cela, il s'est trouvé quand même une forte majorité au Congrès pour voter le rapport financier et pour s'efforcer ensuite de torpiller la proposition de nomination d'une commission d'enquête, puis d'en réduire et la composition et le rôle.

On a d'abord rejeté les termes de commission d'enquête, pour ceux de commission de contrôle élargie, puis de commission de recouvrement des dettes des Comités d'action, et enfin, commission de ventilation des comptes. Les uns après les autres, tous ces mots faisaient peur aux délégués.

Pour la composition de cette commission : on a rejeté notre proposition d'une représentation suffisante du Syndicat des comptables, seul compétent pour débrouiller ce chaos; on a décidé que seuls des trésoriers de syndicats feraient partie de cette commission, et encore a-t-il fallu batailler pour que ce choix ne fût pas limité à certains syndicats.

Les délégués vont rendre compte à leurs syndicats de cette situation et de leurs votes. Les militants qui ont de la mémoire se souviendront des

efforts de la minorité, en 1921, pour voir clair dans le budget de la C. G. T. et pour l'assainir; ils ne toléreront pas que les majoritaires d'aujourd'hui chaussent, sur ce point encore, les bottes des dirigeants majoritaires d'alors. Ils imposeront, selon le mot de Lichon, des mœurs claires et saines; ils exigeront que la commission nommée fasse la lumière et non l'étouffement.

Le rapport moral.

Le rapport moral n'a pas donné lieu à une longue discussion; il a suscité cependant deux interventions qui montrent, sur deux points différents, comment à l'Union on comprend certains mots d'ordre.

Jeanjean, du Syndicat des Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens, est venu se plaindre que des communistes, mécontents de ne pouvoir s'emparer de la direction du syndicat, quittent l'organisation et vont adhérer au Syndicat des Terrassiers, qui ne leur réclame même pas leurs cotisations en retard. Appelée à intervenir, l'Union déclare que c'est en vertu de la décision concernant le resserrement syndical que ces camarades adhèrent aux Terrassiers. Et Raynaud ajoute: « Que vous le vouliez ou non, vous êtes appelés à disparaître. »

Ainsi, si un syndicat croit avoir de bonnes raisons pour ne pas accepter le resserrement mécanique qui est de mode en ce moment, on le brise et on ruine sa propagande.

L'autre intervention à signaler est de *Bertrand*, des Fumistes industriels. Ce camarade croyait que son organisation avait intelligemment appliqué le mot d'ordre du front unique en réalisant, au cours d'une grève qui dura plusieurs semaines, le bloc des ouvriers confédérés, autonomes et unitaires; la grève se termina néanmoins par un échec, mais la liaison fut maintenue entre les trois syndicats et les ouvriers en recueillent maintenant les fruits. Or, l'Union, dans son rapport, reproche au syndicat unitaire son « esprit corporatif spécial » parce qu'il n'a pas fait appel à ses orateurs pour les réunions de grève. Bertrand répond que cet appel à l'Union risquait de briser le mouvement et que le but principal du front unique est de grouper dans la lutte le plus grand nombre d'ouvriers; ce but a été atteint et chercher à discréditer l'œuvre des Fumistes industriels c'est faire du mauvais travail.

Dans la voie réformiste.

Rien ne caractérise mieux la passivité des congressistes que la discussion sur l'impôt sur les salaires. Voilà une question où les unitaires avaient pris une attitude depuis des années. Bonne ou mauvaise, cette attitude était préconisée et défendue par tous les militants unitaires: celle de ne faire aucune déclaration de revenus et de s'opposer au besoin par la force au paiement de « l'impôt inique ». Soudain, Raynaud découvre que cette tactique n'est pas la meilleure et il dit qu'il vaut mieux faire connaître aux ouvriers les modalités de la loi, ce qui leur permettrait d'obtenir des dégrèvements et de réduire le montant des sommes à payer. Aussitôt, les délégués trouvent l'idée mirifique et décident de mener campagne dans *l'Humanité* pour engager les ouvriers à « se servir » de la loi.

Si encore on avait fait la distinction nécessaire entre les travailleurs des Services publics qui, eux, ne peuvent échapper à l'impôt, et ceux de l'industrie privée qui peuvent encore se défendre;

mais pas du tout, tout le monde est invité à faire sa déclaration. Le fise sera content... et les « communistes » aussi!

Sait-on seulement que cette attitude de nos dirigeants en face de l'impôt inique est celle adoptée depuis toujours par les réformistes? Et puisqu'ils veulent vulgariser les dispositions de la loi, je leur signale qu'ils trouveront tous renseignements nécessaires dans une brochure éditée à cet effet par la C. G. T. Lafayette!

C. E. homogène.

Les élections à la C. E. de l'Union n'ont pas donné lieu à de longs débats. Les positions étaient prises et seuls les candidats choisis par la fraction communiste ont été élus. Ce qui renforce bien cette constatation c'est le fait que des candidats majoritaires, même membres du P. C., n'ont pas été mieux traités que les deux minoritaires présentés. De Groote avait recueilli 21 voix, j'en avais 31; or des majoritaires ont péniblement groupé de 40 à 10 voix, alors que les élus en obtinrent en moyenne 200.

L'enseignement à tirer de tout cela est que l'esprit de discipline de parti fait ses ravages mais que le réveil est proche; ce n'est pas ainsi que les meilleurs éléments entraînés au communisme comprenaient la préparation du syndicalisme de masse, et encore moins la gestion syndicale.

F. CHARBIT.

SIGNES DE RÉVEIL

On nous a objecté souvent que Paris seul résistait — et assez faiblement — à la colonisation syndicale et que la province était complètement conquise.

Patience, avons-nous dit; on verra bientôt la province se réveiller. Elle commence. Témoin l'ordre du jour ci-dessous voté par le syndicat des typos de Limoges dans deux assemblées générales et qu'a publié le *Travailleur du Livre* de février:

L'assemblée générale du syndicat des typos, imprimeurs et parties similaires:

Considérant que les syndicats doivent pouvoir grouper, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat;

Qu'ils sont capables de trouver en eux-mêmes des directives d'action, sans aucune aide extérieure;

Qu'ils sont les groupements les plus aptes à résister aujourd'hui à l'oppression capitaliste, à en triompher demain et à édifier un régime nouveau sur des bases communistes;

Qu'ils doivent éduquer leurs membres en vue d'en faire non des suiveurs dociles, sans aucune initiative, mais des êtres fiers et libres, pouvant penser et agir par eux-mêmes;

Dénonce comme dangereuses pour l'avenir de la C. G. T. U. et de tout mouvement syndicaliste français:

- 1° *L'introduction dans les statuts des Unions régionales de la formule « instauration de la dictature du prolétariat », empruntée au parti communiste;*
- 2° *La liaison permanente de la C. G. T. U. avec le parti communiste, sous forme de Comité d'action;*
- 3° *La réalisation à la tête de la direction unique de la C. G. T. U. et du parti communiste;*
- 4° *La centralisation excessive que comporte la réorganisation récente de la C. G. T. U.*

Elle craint que ces manifestations trop certaines de syndicalisme de secte ne soient un obstacle sérieux à la reconstitution de l'unité, et affirme sa volonté de lutter pour l'INDÉPENDANCE ABSOLUE DU MOUVEMENT SYNDICAL VIS-A-VIS DES PARTIS POLITIQUES QUELS QU'ILS SOIENT.

Un syndicat exclu de la C. G. T. Lafayette

Une pharmacie de l'avenue Rapp, et dans ce cadre un homme en blouse blanche s'empresse à servir la clientèle. C'est le préparateur. Ce préparateur se double d'un militant. C'est Mauriès, secrétaire du Syndicat des Travailleurs de la Pharmacie et de la Droguerie de la région parisienne.

Après la fermeture, nous nous rendons tous deux dans l'arrière-boutique.

— Je viens vous demander, pour la *Révolution Proletarienne*, ce que vous pensez de l'exclusion prononcée contre votre Syndicat par la Fédération confédérée de la Pharmacie.

— Delerue, notre secrétaire fédéral, a écrit, me répond Mauriès, que « l'unique raison de cette séparation » était notre « indiscipline » dans la question des huit heures. C'est un prétexte, une pure fantaisie. Avant le Congrès fédéral de Saint-Etienne, la Fédération voulait nous contraindre à signer des contrats sur la base de neuf heures. Nous n'avons pas marché. Au Congrès, changement à vue. Le Bureau fédéral fait voter un ordre du jour pour les huit heures. Il est toujours facile de faire voter un tel ordre du jour. Il est moins facile de le réaliser, dans une corporation dont la nature spéciale imposait, jusqu'à ce jour, la journée de neuf heures et demie et même de dix heures. Comment les huit heures ont-elles été accordées officiellement ? Avec deux cent cinquante heures de dérogation !

Notre « crime » serait d'avoir réparti ces dérogations sur chaque journée, ce qui a fixé notre journée à huit heures cinquante. Mais nous exigeons, et nous obtenons, le paiement des cinquante minutes supplémentaires. L'épée des dérogations n'est pas suspendue sur nos têtes. Enfin, combien sont-ils les syndicats fédérés qui ont appliqué strictement les huit heures ?

Nous considérons comme un succès d'appliquer les huit heures cinquante, nous, dont les conditions de travail dépendent forcément du public.

Au point de vue action, la Fédération ne peut que nous reprocher notre belle victoire sur la question de la fermeture du dimanche. Cette victoire, les hommes qui dirigent la Fédération, tous membres, mais membres inactifs, de notre Syndicat, en sont jaloux, parce que nous l'avons obtenue sans eux.

Notre exclusion, décidée au mois de septembre 1926, avait été ajournée sur les instances de Guiraud et de Jouhaux. C'est le soir même des élections prudhomales du 7 novembre que les dirigeants fédéraux décidèrent de réaliser cette exclusion parce que nous avions commis le crime de nous entendre avec le Syndicat unitaire des Produits chimiques et avec le Syndicat unitaire du Gaz de Paris, pour n'avoir qu'un seul candidat. Contre ce candidat, se dressa Diem qui, membre de notre Syndicat, n'avait plus la confiance de nos adhérents, et n'avait pas reçu de notre organisation le mandat de se représenter. Diem fut battu. Guiraud et Jouhaux ont alors trouvé le moment opportun pour laisser se faire notre exclusion, d'autant que la Fédération croyait avoir trouvé un camouflage avec la question des 8 heures.

La véritable raison de notre expulsion, c'est en premier lieu notre activité, notre lutte ardente

pour nos revendications, et aussi notre adhésion au groupe des Amis de l'Unité. On nous reproche la présence de deux communistes dans notre Conseil. Mais nous n'avons pas la phobie des communistes, nous concevons le syndicat comme devant réunir toutes les opinions, et c'est tellement vrai qu'un membre de notre Conseil est lecteur assidu d'un journal de droite. Entre nous règne l'accord.

— Et qu'allez-vous faire ?

— Nous avons fait appel. Le prochain Congrès fédéral de Toulouse sera saisi du cas. Des syndicats de province ont déjà élevé leur protestation. Si le Congrès ratifiait ce scandale, nous irions devant la Commission confédérale des Conflits. Mais ce qui est grave, c'est que la Fédération vient de créer de toutes pièces un syndicat parisien... de sept membres en tout. Ce syndicat est admis, reconnu par l'organisme fédéral et par l'organisme régional. Nous sommes bel et bien hors de la C. G. T. Nous n'avons plus aucun lien. On nous a accusés de vouloir adhérer à la C. G. T. U. alors que ce que nous voulons, c'est garder notre place dans la Fédération et dans la vieille C. G. T. Nous la reprendrons, si de nombreux syndicats confédérés élèvent leurs protestations à côté de la nôtre.

Avant que nous nous séparions, Mauriès me remet une collection du journal mensuel du Syndicat, *Le Préparateur Parisien*. En parcourant ce journal, on sent une force, une ardeur, qui, évidemment, sont rares dans la C. G. T. Cette force et cette ardeur doivent y reprendre droit de cité.

— M. CH.

Le Parti & les Syndicats à Rouen

Le 8 février, le Parti communiste organisait à Rouen une réunion publique et contradictoire au sujet de l'incendie de l'Hôtel de Ville et sur le chômage. Cette dernière question avait incité les camarades détenant des postes responsables dans les syndicats à s'y rendre.

Dès l'ouverture de la séance, des auditeurs proposèrent comme président, tant en sa qualité de membre de la C. E. de l'U. R. que comme habitant du quartier, notre camarade Delebecque, qui fut le premier à s'occuper des chômeurs à Rouen. Les organisateurs s'y opposèrent, mais devant l'agitation que provoquait ce refus, Engler intervint proposant que Delebecque fut accepté comme président, quoique n'appartenant pas au Parti, puisque dans cette même salle, il avait en 1924 défendu le Parti en tant que candidat du Bloc Ouvrier et Paysan.

Bouthonnier, qui ne l'entendait pas ainsi, comprenant que le moment était venu de créer les incidents susceptibles de le débarrasser des militants devenus gênants, s'écria : « Citoyens, je sais, il y a dans cette salle des camarades qui sont passés au camp de la bourgeoisie, ils agissent en agents de la bourgeoisie », et de la main il désigna Engler et Germaine Goujon.

Ce fut le signal du tohu-bohu. Engler ayant été insulté par un inconscient qui se trouvait dans la salle, Bouthonnier applaudit l'insulteur.

Après ces gouttes d'huile sur le feu, il avertit G. Goujon qu'elle n'en avait plus pour longtemps à rester au Parti.

Caruel, à son tour, pris à partie par un camarade qui l'accusait d'avoir été dans la police, avoua qu'en effet, pendant la guerre il avait été mobilisé dans la police comme auxiliaire et que de ce fait il avait été obligé par ses chefs à dresser des contraventions. Inutile de vous dire que toutes ces interventions furent faites au milieu du tumulte et que les insulteurs divers n'épargnèrent pas nos camarades.

Depuis les exclusions qui suivirent cette réunion, la campagne de calomnies bat son plein. Pas une cellule dans laquelle Engler ne soit accusé d'avoir touché de l'argent de Dubreuil, maire réactionnaire de Rouen, pour saboter cette réunion. Pas une cellule dans laquelle il ne soit accusé d'avoir vendu les chômeurs. Delebecque et G. Goujon prennent leur part de ces odieuses calomnies.

Le but ? Arriver à jeter un complet discrédit sur les militants à la tête des syndicats, pour les « déboulonner » et pouvoir mettre ainsi à leur place des hommes de paille. Qu'importe si les organisations syndicales en souffrent, pourvu que le Parti sorte vainqueur ?...

La rectification parue dans l'*Humanité* du 19 février ne trompe personne car nous avons trop d'exemples à Rouen de la « subordination » et de la « direction unique » pour qu'une rectification, aussi catégorique soit-elle, puisse changer la conviction des camarades-avertis. Seul un changement d'attitude de la C. G. T. U. pourrait ramener la confiance dans l'esprit des camarades désabusés. Ce changement se produira-t-il ? C'est le secret de demain, mais il est grand temps qu'à Rouen (comme partout du reste) les militants s'organisent pour lutter contre cette dictature de l'appareil d'un parti politique sur les organisations ouvrières.

Les incidents de cette réunion du 8 février sont les résultats d'une lutte sourde menée depuis un an contre les camarades qui osaient s'élever, avec plus ou moins d'énergie, contre la façon de faire de certains dirigeants de la région communiste.

Nous n'avons pas ici à prendre la défense d'Engler ni de Germaine Goujon, qui sont d'abord assez grands pour se défendre eux-mêmes et qui ensuite ne sont pas des nôtres, mais pour qui connaît ces deux militants dont le désintéressement et le dévouement aux intérêts de la classe ouvrière ne sont plus à prouver, l'on ne peut s'expliquer la haine avec laquelle on les poursuit.

Les paroles de Bouthonnier peuvent lui être retournées. Il est, en effet, des gens qui agissent en agents de la bourgeoisie. Ce sont ceux qui, consciemment ou inconsciemment, sont en train de détruire tout ce que les vieux militants ouvriers de Rouen avaient eu tant de peine à mettre debout. — R. LALANDE.

A travers les Livres

PISTRAK : *Les problèmes fondamentaux de l'École du Travail.* (Edition de l'Internationale de l'Enseignement.)

L'Internationale de l'Enseignement s'efforce de nous apporter une documentation complète sur l'enseignement soviétiste — œuvre d'autant plus difficile qu'il s'agit d'une construction inachevée, dont les fondations sont à peine établies. Il est cependant indispensable que nous soyons informés sur les expériences tentées, les résultats obtenus dans cette branche de l'activité — essentielle, peut-être — des révolutionnaires russes.

L'année dernière, l'Internationale publiait « Les Programmes officiels de l'Enseignement dans la République des Soviets ».

L'œuvre de Pistrak — que préface Van den Moortel — n'a pas le même caractère officiel et gouvernemental.

L'auteur est un réalisateur, directeur d'une école expérimentale du deuxième degré (correspondant par l'âge des élèves à un de nos lycées). C'est aussi un militant communiste, spécialisé dans les questions d'éducation, qui a rapporté sur le programme du deuxième degré devant le Conseil Pédagogique du Commissariat de l'Instruction publique. Dans une série de conférences, de causeries, de rapports présentés dans des réunions d'instituteurs, il expose sur l'Enseignement — surtout sur les écoles du deuxième degré — ce qu'il appelle « la doctrine de pédagogie sociale » que son expérience pratique a confirmée et développée.

Il nous est difficile de discuter ici toutes les questions soulevées dans cette forte brochure de 150 pages. Et cependant une telle discussion est nécessaire. Il faudra l'entreprendre. Nous avons beaucoup de choses

à apprendre de nos camarades de Russie; nous avons peut-être aussi quelque peu à leur dire. C'est une étude, un débat qui n'est pas clos et qui n'aura toute sa portée que s'il devient international.

L'enseignement et l'éducation tels que les conçoit Pistrak ont un caractère de classe nettement accusé. Il lie — et c'est là une idée qui domine toute son œuvre — les buts de l'éducation à ceux de la construction socialiste. Loin de fermer l'école à toute influence extérieure, de la considérer comme un monde isolé se suffisant à lui-même, il base ses méthodes sur la liaison avec l'actualité; et l'actualité pour lui c'est l'Impérialisme et le pouvoir soviétique. Mais il ne s'agit pas d'une étude objective, laissant à l'enfant la possibilité d'un choix. L'actualité envahit l'école « d'une façon organisée », dans le but de préparer l'enfant à la lutte et d'y faire participer l'adolescent.

Pistrak ne veut certes pas fournir à ses élèves un enseignement systématique complet de marxisme. Il s'agit pour lui de leur donner « le flair marxiste », de développer « leur sentiment marxiste ».

La doctrine marxiste est, à ses yeux, non seulement une méthode d'analyse et — si l'on peut dire — de centralisation de l'enseignement, mais une arme, une méthode d'action. Son école est donc essentiellement active, puisqu'elle veut former des marxistes. Elle est l'École du Travail, mais encore faut-il préciser du « Travail socialement utile ».

Des pédagogues libéraux — dont les œuvres ont certainement influencé les éducateurs révolutionnaires de Russie, quoique ceux-ci s'en défendent parfois — ont tenté des expériences dans ce domaine. Et il n'est pas niable que dans les premières années de la Révolution, les Russes n'ont pu que continuer ces expériences, avec l'enthousiasme de pionniers. Tout cela avait un caractère empirique — donc insuffisant (en dépit de résultats positifs).

Il s'agit désormais, dans les nouveaux programmes, d'étudier la valeur sociale du travail — et de l'étudier par l'action. Les élèves n'apprennent dans les livres ou pendant les cours, que la science nécessaire, ils apprennent à vivre, c'est-à-dire — et cela est foncièrement marxiste — à agir, en agissant pratiquement et utilement.

Instituteurs, étudiants français, qui avez connu les boîtes où se dessèche l'imagination, où l'activité est étranglée par les « emplois du temps » et « les programmes », pour qui l'acquisition solennelle d'un parchemin a été le but final de longues années de compilations — méditez, je vous en prie, sur ce désir des Russes de passer insensiblement de l'école à la vie réelle — vous comprendrez tout le sens de la besogne tentée là-bas.

Nous ne pouvons insister sur les propositions de Pistrak, concernant ces nouveaux programmes du deuxième degré. Sa conception de la méthode des complexes ou centres d'intérêt et surtout ses idées sur l'auto-organisation des élèves mériteraient un examen minutieux.

L'essentiel c'est le caractère actif de l'École du Travail, dans laquelle « l'atelier » ouvre à l'enfant des horizons sur toute la vie économique, et le contact à l'usine, avec les ouvriers, provoque les émotions nécessaires à l'éducation sociale. Bien des passages de la brochure de Pistrak sont à rapprocher de l'œuvre unique d'Albert Thierry : *Réflexions sur l'Éducation*.

Pour aujourd'hui, contentons-nous de préciser une de nos craintes : l'école n'est-elle pas trop subordonnée aux nécessités du Pouvoir Soviétique ? Nous ne sommes pas partisans de « la liberté de l'enfant », mais la génération de demain doit-elle être liée par les obligations de celle d'aujourd'hui ? La Révolution, d'après notre auteur, tend à la prise de possession par la volonté humaine de processus qui lui échappaient jusqu'alors. Dans ce cas il ne faut pas éduquer les futurs responsables de « cette prise de possession » pour en faire exclusivement des « aides » ou des « soldats ». — ROGER HAIPIUS.

R. W. POSTGATE : *A Short History of the British Workers.* (Londres, *The Plebs League*)

Ce livre fait partie de la collection de « précis » que la *Plebs League* rédige et édite à l'usage des ouvriers britanniques qui suivent les cours des *Labour College*. La collection, qui s'accroît sans cesse, marque l'effort

le plus méthodique et le plus réussi qui ait jamais été tenté pour doter les ouvriers d'une littérature socialiste. Car il ne s'agit pas ici de travaux plus ou moins rudimentaires ou bâclés confectionnés par des hommes bien intentionnés pour mettre la science à la portée des travailleurs. Les auteurs des précis — qui sont dans une certaine mesure des œuvres collectives — sont de solides marxistes — c'est-à-dire qu'ils n'annoncent pas quelques formules mais ont étudié Marx et se sont assimilés ses grands enseignements, qui connaissent à fond la matière qu'ils traitent. Dans le cas présent, on est surpris de la masse de faits et d'informations que Postgate a réussi à faire entrer dans une centaine de pages. Pour écrire ainsi une histoire si riche il faut la connaître admirablement. Sans doute, la partie la plus récente, celle qui se rapporte à la guerre et à l'après-guerre peut paraître un peu étriquée mais cela était inévitable et là-dessus non plus rien d'essentiel n'est omis.

Postgate ne se borne pas à apporter une remarquable information. Il dégage la ligne centrale selon laquelle cette histoire ouvrière se développe : l'oscillation entre la lutte politique et la bataille plus spécialement économique. Les ouvriers britanniques mènent alternativement l'une et l'autre, sans obéir à des théories préconçues. C'est leur propre expérience qui les guide et commande leur action et ses formes.

Ce petit livre rendra les plus grands services aux ouvriers pour qui il a été écrit et il contribuera à les prémunir contre les divagations des redoutables bavards du Comintern — les Pepper et Cie — qui viennent justement de découvrir l'Amérique et, par surcroît, l'Angleterre. — A. R.

FRANÇOIS BONJEAN : *El Azhar* (Rieder, édit.).

A l'ordinaire des livres exotiques, un pèlerin fatigué de notre vieux monde ou un littéraire désireux de renouveler son genre littéraire partent à la découverte de paysages et d'âmes inconnus. Mais quoi qu'ils découvrent, ils ne manquent pas de lustrer tout le long du volume leur chère personnalité — trop souvent avec l'agacante suffisance de l'homme-juge en tournée chez les inférieurs, — parfois avec la poignante détresse de l'homme mornement insatisfait.

François Bonjean a entrepris l'exploration de l'Égypte — de la nouvelle Égypte — celle qui frémit en même temps que nous frémissons. Mais il aime trop vaincre la difficulté pour s'engager dans les sentiers battus de la littérature exotique. Ce n'est pas lui qui, au centre du livre, découvre le monde oriental; bien au contraire c'est un enfant d'Égypte, *Mansoud*, fils et petit-fils de Saints, qui sent monter dans son pays le lent submergement de la civilisation occidentale. Ce renversement, qui assurera à l'œuvre la netteté parfaite de ses perspectives, malgré des années d'Égypte, Bonjean n'aurait pu le tenter sans la collaboration d'un lettré égyptien, Admed Deif, qui, après les résistances « d'une pudeur quelque peu différente de l'occidentale lui a livré l'intimité de la vie orientale... Ce n'est pas à dire que Bonjean ne soit pas dans son livre; il s'est bien caché, voilà tout; mais, on peut le reconnaître à son goût de heurter les pensées molles du lecteur et surtout à cette attirance du vertige intellectuel qui est, — qui sera sa marque.

Dans un premier volume, lentement, complaisamment, Bonjean a conté l'enfance de *Mansour*. Dans *El Azhar*, il aborde l'adolescence. *El Azhar* c'est, près du Caire, la mosquée très sainte où, au pied des colonnes qui la supportent, les cheikhs savants et crasseux enseignent, parmi la « rumeur d'abeilles », toute la science musulmane. Pieux, chaste, studieux, mais hélas curieux, *Mansour* sera troublé du grand combat qui autour de lui se livre — *Guidig* ou *Qadime*? Modernisme ou tradition? La lutte entre l'esprit de conservation et celui de changement prend à *El Azhar*, la traditionnelle, des formes atténuées jusqu'à la puérité. Continuera-t-on à chanter le Koran avec les intonations séculaires ou le parlera-t-on jusqu'à le rendre compréhensible? Bornera-t-on ses études aux livres sacrés et à la grammaire ou bien ira-t-on, vers les tableaux de mathématiques et la mappemonde géographique, s'enivrer des sciences « modernes»? Hors la mosquée, le *guidig* et le *qadime* se li-

vrent une lutte plus ardente. Et *Mansour*, tremblant entend l'appel des poètes profanes et harmonieux.

Guidig ou *qadime*?

Par la bouche des cheikhs, la tradition exige la fidélité aux rites religieux — le modernisme, par la colonisation anglaise, fait luire ses prestigieuses réalisations. L'Égyptien demeurera-t-il, replié sur lui-même, fidèle aux éternels trésors spirituels ou bien connaîtra-t-il les triomphes fugitifs de la vie matérielle, en servant les Anglais? Longtemps, *Mansour* maîtrise le problème dans ces données étroites. Mais un jour, les réalités débordent le jeune homme. Des hommes qui ont revêtu la redingote, des modernes, affrontent courageusement les *Inglési* tandis que ceux-ci s'accrochent d'une religion qui maintient le peuple dans un abêtissement enchanté. Il y a donc un autre modernisme que celui des *Inglési* et la fidélité à l'âme égyptienne peut fleurir ailleurs que dans le chant rythmique du Koran?

Qadime ou *Guidig*? Le jour approche, sans doute, où *Mansour* choisira. Mais son cœur n'a-t-il point déjà choisi?

Conservation ou changement? Bien des fois devant nous se reposera le lourd problème aux données fuyantes. Mais, pas plus que *Mansour*, nous ne devons être dupes de l'apparence des mots et de leur fiévreuse opposition. Certains changements superficiels — même annoncés et réalisés à grand fracas — ne sont que du conservatisme — et au contraire une certaine fidélité au passé appelle les plus profonds changements.

Et Bonjean peut écrire :

« *Tout est, toujours, à chaque instant à recommencer. Pas de conquête, pas de gain qui ne portent en eux les germes de la peste... Qui soulève, amoureux de nouveauté, le voile de l'avenir, n'aperçoit que des rides. Qui s'efforce de répéter les anciens gestes découvre la jeunesse. Répéter n'est jamais recommencer.*

Je ne formulais pas ce matin-là, ta loi inexorable, monotone! Monotonie de l'effort, plus monotone que toutes les autres! Monotonie, mère du Guidig et mère du Qadime!...

Qu'on ne s'y trompe pas. Mettre à l'échelle de la Vie Universelle, les petits gestes de notre petite vie, n'est pas une invitation à l'inaction. C'est la condition nécessaire de toute action réfléchie, efficace et durable. L'architecte ne peut bâtir grand et solide qu'en connaissant ses limites.

Par là, le livre de Bonjean me paraît bon à lire et à méditer — il ne participe pas de la production facile dont nous sommes inondés — ce n'est pas du petit roman « moderne » destiné à bercer les digestions, mais du livre robuste, solide, avec des reins, des dents et des yeux clairs.

En littérature aussi, être révolutionnaire, ce n'est pas monter dans tous les bateaux qui se lancent... — B. GUAUFFRET.



Nous avons reçu :

Jean Tousseul : *Le Village gris*. Prix : 10 fr. 50 (Édit. Rieder).

A. Duboscq : *La Chine en face des Puissances*. Prix : 6 fr. (Libr. Delagrave).

M^{me} A. Moll-Weiss : *Les Gens de Maison*. Prix : 14 fr. (Bibliothèque sociale des Métiers, Libr. Doin.)

J. Nyizi : *Ce que fut la Révolution d'octobre 1918 en Hongrie*. Prix : 8 fr. (Delpeuch, édit.)

A. Fabre-Luce : *Locarno sans rêves*. Prix : 12 fr. (Grasset, édit.)

Lade Baekelmans : *Binettes*. Traduit du flamand. Prix : 10 fr. 50. (Rieder, édit.)

« LA PHALANGE ARTISTIQUE »

LA NUIT

sera représentée le 11 et 12 Mars à la salle Adyar, 4, square Rapp (École Militaire)

de Marcel MARTINET

Bureau : 20 heures très précises

Billets en vente à la Librairie du Travail, 96, quai de Jemmapes et à la salle Adyar. — Prix unique : 4 francs.

FAITS ET DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

- VENDREDI 11 FÉVRIER.** — Mort de Gustave Rouanet.
- SAMEDI 12.** — Diminution des salaires chez Citroën.
— Le Syndicat des dockers de Dunkerque quitte la C. G. T. pour la C. G. T. U.
— Réunion à Paris du Comité Exécutif de l'Internationale socialiste.
- DIMANCHE 13.** — Comité fédéral unitaire de l'Alimentation.
- LUNDI 14.** — *Chine* : On annonce que l'accord d'Hankéou n'est pas signé.
- MARDI 15.** — La C. A. de la C. G. T. repousse la proposition de Commission paritaire en vue de l'unité, faite par la C. G. T. U.
— Congrès des Syndicats maritimes confédérés.
— Poincaré annonce l'augmentation du pourcentage de l'Etat dans les secours de chômage.
— Au Havre, arrestations au cours d'une manifestation de chômeurs.
— Le gouvernement ajourne l'extradition d'Ascaso, Durutti et Jover.
- MERCREDI 16.** — Vaillant-Couturier et Bellanger, gérants de l'*Humanité*, sont condamnés pour « injures à Mussolini ».
- JEUDI 17.** — Manifestation de chômeurs dans la banlieue parisienne.
— Baranton est exclu du Parti communiste.
— L'exclusion d'Engler et de Germaine Goujon, militants des syndicats en Seine-Inférieure, est ratifiée par le Bureau politique du P. C.
Chine : L'armée cantonaise approche de Shanghai.
- VENDREDI 18.** — Meeting à Bullier contre l'intervention en Chine.
— J. Sadoul est réintégré dans l'Ordre des avocats parisiens.
Chine : Arrivée à Canton d'une délégation internationale comprenant Tom Man et Doriot.
- SAMEDI 19.** — Congrès de l'Union locale unitaire de la région parisienne; débat sur le rapport financier.
Chine : La grève générale est proclamée à Shanghai.
— Mort de Georges Brandès.
- DIMANCHE 20.** — *Chine* : Le gouverneur de Shanghai fait décapiter de nombreux ouvriers et étudiants.
Tchéco-Slovaquie : Conférence de fusion de la Centrale syndicale tchèque et de la Centrale de langue allemande.
- MARDI 22.** — Débat à la Commission des finances de la Chambre sur les versements de Poincaré à l'Angleterre.
— A Bagnolet, assassinat mystérieux d'un ouvrier communiste italien.
Chine : Deux croiseurs, passés aux Cantonais, bombardent l'arsenal de Shanghai. Quelques obus tombent sur la concession française.
- MERCREDI 23.** — Diminution des salaires chez Renault.
— Meeting à Bullier contre le fascisme italien.
— Condamnation des trafiquants de la Légion d'honneur.
Angleterre : Remise d'une note de protestation du gouvernement conservateur contre la propagande soviétique.
Belgique : Le P. O. B. interdit toute participation socialiste au Secours Rouge.
Chine : Fin de la grève générale à Shanghai.

Pour la défense de la Révolution chinoise.

Du 10 au 14 février s'est tenu à Bruxelles le premier Congrès international contre l'impérialisme et l'oppression coloniale. La résolution suivante a été votée par les délégations anglaise, chinoise et hindoue :

Nous, soussignés, membres des délégations britannique, hindoue et chinoise, considérons que la tâche de toutes les forces ouvrières dans les pays impérialistes devra être :

- 1° De combattre avec les forces nationales, côte à côte, pour la libération entière des pays opprimés, afin d'obtenir l'indépendance complète partout où les forces nationales le décideront;
- 2° De s'opposer à toutes les formes d'oppression contre les peuples coloniaux;
- 3° De voter contre tous les crédits militaires, navals et aériens, destinés à maintenir la force armée qui pourrait être employée contre les nations opprimées;
- 4° De dénoncer aux populations civiles et militaires les horreurs de l'impérialisme;
- 5° De dénoncer la politique impérialiste pour arriver à la liberté suivant les enseignements de la lutte de classes.

CONCERNANT LA SITUATION PRÉSENTE EN CHINE

- 1° Nous demandons le retrait immédiat de toutes les forces armées de terre et de mer du territoire et des eaux chinoises;
- 2° Nous insistons sur la nécessité d'une action directe, y compris les grèves et l'organisation d'un embargo pour empêcher le transport des munitions et des troupes aussi bien dans les Indes et en Chine, que de l'Inde à la Chine;
- 3° Nous demandons le vote contre les projets et crédits se rapportant à la préparation de la guerre ou à la guerre elle-même;
- 4° Que dans l'éventualité d'une intervention armée le mouvement ouvrier fasse tous ses efforts et emploie toutes les armes dont il dispose pour prévenir et arrêter les hostilités;
- 5° Nous demandons la reconnaissance sans conditions du gouvernement nationaliste, l'abolition de tous les traités inégaux et des droits d'exterritorialité, ainsi que la restitution des concessions étrangères;
- 6° Enfin, dans l'intérêt des mouvements syndicaux et ouvriers en Angleterre, aux Indes et en Chine, nous nous engageons à travailler pour l'unité et l'activité commune.

POLLITT, du Mouvement Minoritaire des Trade-Unions;

LANDSBURY, de l'Independent Labour Party;

BROKWAY, de l'Independent Labour Party;

NEHRU, représentant du Congrès Pan-Indou;

LIU, représentant du Kuomintang;

LU CHUNG LING, général de l'armée cantonaise.

Les exécutions de Shanghai.

Reproduisons, d'après le *Temps* du 23 février, la dépêche suivante envoyée, à la date du 21, par le correspondant du *Daily Mail* à Shanghai :

Les organisateurs de la grève semblent vouloir éviter tout conflit avec les autorités étrangères. Ils recommandent aux grévistes de maintenir l'ordre, de ne pas provoquer la police et de ne pas attaquer les étrangers.

La politique de la décapitation s'est révélée le plus puissant antidote contre la grève qui ait été essayé en Chine jusqu'ici, mais on craint de terribles représailles lorsque les Cantonais se seront emparés de la ville.

La ville chinoise est devenue la ville de la terreur. Un cortège sinistre, rappelant des scènes du moyen âge, parcourt les rues; c'est la « patrouille des exécutions ». Une douzaine de soldats, baïonnette au canon, avancent lentement, sur rangs de deux, dans les rues étroites. Derrière eux paraît la silhouette menaçante de l'exécuteur municipal, tenant en l'air une lourde épée dans une gaine de soie rouge. Lorsque le cortège apparaît, tout bruit cesse. Un frisson passe dans la foule devenue silencieuse et grave.

Cette marche solennelle n'est pas une vaine menace. Douze têtes au moins sont tombées depuis hier matin, vingt-cinq en tout jusqu'à présent, dans la ville chinoise qui borde la concession internationale. C'est une justice sommaire. Aperçoit-on des agitateurs, de simples coolies ou des étudiants à lunettes, distribuant des tracts de propagande cantonnaise ou essayant d'intimider des commerçants, immédiatement un coureur appelle la patrouille des exécutions. L'exécuteur public s'avance et lève son épée. Le coupable est saisi, maintenu à genoux pendant que les soldats contiennent la foule. Un instant plus tard la tête est hissée au bout d'une haute perche, exposée à la vue de la foule terrorisée.

Un refus de la C. G. T.

Le 15 février, repoussé la proposition de la C. G. T. U., que nous avons reproduite. Voici le texte du refus de la C. A. confédérée, qui montre qu'elle entend toujours s'opposer de façon irréductible à tous pourparlers en vue de l'unité, et combien étaient faux les espoirs qui avaient pu naître à la suite de la proposition de la C. G. T. U. :

La Commission administrative de la C. G. T. ayant pris connaissance de la lettre de l'organisation dissidente du 29 janvier, ayant traité à la reconstruction de l'unité syndicale, déclare :

Que rien dans cette dernière correspondance ne constitue un élément nouveau qui justifierait une attitude différente de la Confédération Générale du Travail;

Que le fait d'invoquer les négociations engagées entre les Fédérations unitaire et confédérée des Cheminots constitue une double erreur. D'abord parce qu'il s'agissait de l'initiative des Syndicats confédérés de la Région parisienne et non de la Fédération elle-même. Ensuite parce que l'accord ne put s'établir par le refus des représentants unitaires de s'affirmer sans réticence sur le principe d'autonomie et d'indépendance du mouvement syndical.

La C. A. affirme sa volonté formelle de ne violer en rien les décisions des congrès confédéraux relatives à la reconstruction de l'unité ouvrière. Elle estime que l'unité ne saurait se concevoir autrement que par la rentrée des dissidents au sein des syndicats confédérés, ce qui rétablirait l'unité syndicale détruite par tous ceux qui continuent leurs manœuvres de division et de haine.

La C. G. T. ne saurait accepter de collaborer à une commission de liquidation que l'on qualifie, pour les besoins de la cause, de commission paritaire, qui serait chargée de dissoudre les organisations existantes et la Confédération Générale du Travail.

Aucune solution de cet ordre ne saurait être sérieusement envisagée par la Confédération Générale du Travail qui personnifie l'unité ouvrière. La C. G. T. doit vivre, et rien dans son développement constant ne permet de prétendre à sa dissolution ni d'espérer d'elle une telle abdication.

Quel accueil la proposition de la C. G. T. U. a-t-elle trouvé dans les syndicats confédérés ? Un seul fait a été porté à la connaissance des militants : l'ordre du jour des instituteurs confédérés de la Haute-Vienne en faveur de l'acceptation de la proposition unitaire. Voici le texte de cet ordre du jour, pris dans l'*Humanité* du 17 février :

Le C. A. de la section de la Haute-Vienne du Syndicat national des instituteurs, section qui groupe plus d'un millier de syndiqués de toutes tendances,

Faisant de la reconstitution de l'unité ouvrière une de ses principales préoccupations,

Considérant que les conditions posées par la C. E. de la C. G. T. U. dans sa lettre du 29 janvier à la C. A. de la C. G. T. peuvent être acceptées par tous les syndiqués, à quelque tendance qu'ils appartiennent,

Emet le vœu que la C. A. de la C. G. T. réponde favorablement aux propositions unitaires,

Et espère ainsi voir se réaliser prochainement, face à la coalition des forces capitalistes, le bloc compact des organisations ouvrières.

Le *Peuple* du 17 février a publié le communiqué et la vieille C. G. T. suivant de la C. A. de la vieille C. G. T. :

Réunie le 15 février, la Commission administrative de la C. G. T. a examiné, avec le bureau de la Fédération des fonctionnaires, les modalités et les conditions d'admission de la Fédération des fonctionnaires au sein de la C. G. T.

Après un exposé des conversations préliminaires qui ont eu lieu et les explications mutuellement fournies, la C. A. a pris, à l'unanimité, la décision suivante :

La Fédération des fonctionnaires est admise en principe. Toutefois, cette adhésion ne sera définitive qu'après la ratification par le congrès confédéral de juillet 1927, qui aura à en préciser les conditions et les modalités.

En attendant cette ratification, il sera créé, sous l'égide de la Confédération, un cartel des organisations des services publics. Au préalable, les syndicats nationaux adhérents à la Fédération des fonctionnaires seront appelés à donner une adhésion formelle aux principes qui régissent l'action confédérale, en vertu des décisions des congrès et comités nationaux.

En reproduisant ce texte, qu'elle dit avoir été établi d'un commun accord, la *Tribune du Fonctionnaire* (19 février) fait le commentaire ci-après :

Nous ajouterons simplement que le Bureau confédéral nous fixera à bref délai sur les principes qui, d'après les congrès et comités nationaux, régissent l'action confédérale et dont la C. G. T. entend demander le respect par les syndicats nationaux adhérents à notre Fédération. Nous réunirons ensuite nos organismes délibérants pour examiner ces différentes propositions et prendre les décisions nécessaires.

Quant à la pensée des dirigeants confédéraux sur cette adhésion, on en trouvera un échantillon pas très chaleureux dans cet extrait de la revue l'*Atelier*, extrait reproduit dans le *Populaire* du 13 février :

Au début de 1921, prenant pour prétexte le mouvement scissionniste, la Fédération annonça qu'elle se retirait sous sa tente, en attendant des jours meilleurs pour le syndicalisme.

Ces jours lui ont paru venus sans doute. Nous nous en réjouissons parce que nous avons toujours considéré que la place des fonctionnaires est au sein de la C. G. T.

Les organisations d'agents des services publics ne devront pas s'étonner toutefois si la C. A. et le Comité national de la C. G. T. leur demandent de bien vouloir se conformer aux statuts confédéraux.

La C. G. T. ne peut et ne saurait avoir deux façons d'admettre chez elle ceux qui demandent à y pénétrer.

Le gérant : V. GODONNÈCHE.

Paris. — Imp. Nouvelle (Ass. ouv.), 11, rue Cadet. Téléphone Gut, 30-79.

J. Amilcar, directeur. — 435-2-27.

